

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS : Les présentes conditions s'appliquent à toute vente de matériels et de services.

Elles régiront seules tous les contrats de vente conclus entre AMPHITECH et ses Clients sauf stipulations contraires formellement acceptées par le vendeur. Toute commande implique de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions.

Le vendeur n'est lié que pour les engagements figurant expressément au devis pendant la période de validité de la proposition. En l'absence d'indication à ce sujet, l'offre ne sera valable que durant un mois à compter de la date d'émission.

Les fournitures ne comprennent que le matériel précisé sur le devis ; les durées et métrés dans le cas d'installations ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamations ou de demandes de réduction de prix. Les renseignements donnés sur les documentations techniques ou publicitaires ne le sont qu'à titre indicatif et ne peuvent pas engager le vendeur.

Aucune commande ne peut être annulée pour quelque motif que ce soit sans l'accord écrit du vendeur. Dans tous les cas, ce dernier se réserve le droit de demander une indemnité et les acomptes perçus lui resteront définitivement acquis.

PRIX : Nos prix sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur. Ils sont révisibles en fonction des coûts et de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur. Ils ne sont valables que pour la période de validité spécifiée dans les documents.

Les prix sont donnés nets hors taxes. Le taux de TVA applicable est fixé par la réglementation en vigueur le jour de l'établissement de la facture du solde de la fourniture ou de la prestation.

REVISION DE PRIX : Les prix peuvent être révisés de la manière suivante :

$$- P1 = P0 \left[(0,15 + 0,85 (0,3 \frac{PSDT1}{PSDT0} + 0,7 \frac{S1}{S0}) \right]$$

- où - P1 est le prix actualisé hors taxe
- P0 est le prix hors taxe en vigueur au moment de la révision.
- PSDT1 est le taux de l'indice publié au BO des produits et services divers connu au jour de la réactualisation.
- PSDT0 est le taux du même indice employé lors de la révision précédente (indice de base).
- S1 est la valeur de l'indice du coût de la main d'œuvre des industries mécaniques et électroniques publié par l'INSEE et connu lors de la révision.
- S0 est la valeur du même indice employé lors de la révision précédente (indice de base).

CONDITIONS DE REGLEMENT : Le minimum de facturation pour vente de matériels est arrêté à la somme de 229€ HT. Par dérogation, un accord commercial pourra autoriser un montant de commande < 229€ HT. Un forfait de traitement de commande de 52,00 € HT sera alors facturé. Les conditions générales de règlement sont fixées comme suit :

- virement avant expédition pour la première commande,
- virement à réception de facture pour toute commande ≤ 229€ HT,
- BAO à 30 jours date de facture pour toute commande > 229€ HT, pour le titulaire d'un compte ouvert en nos livres,
- virement à 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture, si négocié à l'ouverture du compte, selon la loi 2008-776 de modernisation de l'économie.

Tous les paiements doivent être effectués à la date exigée, ceci étant une condition suspensive de toute livraison ultérieure et de modification des conditions de règlement initialement acceptées sans préjudice de tous autres droits.

Tous les frais, sans exception, engagés par notre société pour le recouvrement amiable ou contentieux, des sommes à payer en principal, intérêts et frais, seront à la charge du client qui s'y oblige.

RESERVE DE PROPRIETE : La propriété des matériels ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix.

La charge des risques de détérioration, perte ou vol, sera transférée à l'acheteur à date de livraison. L'acheteur devant alors prendre à sa charge toutes les assurances nécessaires à la couverture de ces risques.

Dans le cas où la Société AMPHITECH devrait être amenée à mettre en œuvre cette clause, les acomptes perçus lui seraient définitivement acquis, l'acheteur ayant à sa charge les frais de démontage et de remise en état du matériel.

DELAIS DE LIVRAISON : Sans stipulation contraire, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne commencent qu'à dater de la réception de l'acompte prévu à la commande.

Les délais sont respectés dans la mesure du possible et en cas d'éventuels retards, l'acheteur ne peut en aucun cas demander une annulation de commande, une demande de dommages et intérêts ou l'application de pénalités de retard, sauf retard supérieur à un mois de la date de livraison ou d'installation prévue au contrat.

CONDITIONS DE LIVRAISONS : Les marchandises sont vendues, prises dans les magasins du vendeur ou par la remise directe à l'acheteur au lieu indiqué par lui. L'emballage est assuré par le vendeur aux frais et pour le compte de l'acheteur. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.

Les marchandises mises à disposition de l'acheteur dans les magasins du vendeur seront réintégrées en stock de production au terme des 30 jours à compter de la date figurant sur l'Accusé de Réception.

Les fournitures, n'étant pas assurées par le vendeur, peuvent toutefois l'être sur instruction particulière écrite de l'acheteur. Celui-ci prendra alors à sa charge les frais d'assurances.

La livraison des fournitures est faite aux risques et périls du destinataire qui prend à sa charge leur contrôle ainsi que toutes les démarches et éventuelles réserves auprès du transporteur, même si la livraison est effectuée franco.

RECLAMATIONS - RETOURS : Les réclamations doivent être notifiées au plus tard dans les cinq jours qui suivent la réception des marchandises. Aucun retour ne doit être effectué sans l'autorisation du fournisseur.

Les marchandises retournées voyagent aux frais et aux risques et périls de l'acheteur. Le retour du matériel ne dispense pas l'acheteur de ses obligations de payer aux échéances convenues.



La société AMPHITECH informe ses clients que les équipements en fin de vie ne doivent pas être jetés à la poubelle ni dans les bacs de tri sélectif, et ce en application de la réglementation en vigueur.

Les équipements en fin de vie peuvent être :

- soit déposés dans une des déchèteries ou points de collecte de proximité mis en place par les collectivités locales,
- soit collectés par l'éco-organisme partenaire ECOLOGIC 15 bis, avenue du centre 78280 Guyancourt

CLAUSE PENALE : Le défaut de règlement de l'une des échéances entraîne l'exigibilité immédiate de tous les effets en cours quelle que soit la date d'échéance. De plus, en ce cas, AMPHITECH se réserve le droit, soit de réduire la durée du crédit, soit d'exiger le paiement comptant.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base du taux BCE majoré de dix (10) points et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

CLAUSE RESOLUTOIRE : En cas d'inexécution par l'acheteur de l'une de ses obligations, en cas de défaut de paiement à la date convenu, la vente sera résolue de plein droit et sans formalité, 48 heures après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.

En application de cette clause, le matériel même livré deviendra rétroactivement la propriété du vendeur.

ESSAIS - RECETTE - RECEPTION : Les frais correspondant aux essais ou recette de matériel seront à la charge de l'acheteur.

Aucune réclamation relative aux essais ne sera admise après livraison ou mise en service de matériels.

Ce constat de bon achèvement des travaux ou de livraison de matériels sera concrétisé par un procès verbal de réception.

GARANTIE : Pendant la durée de la garantie ci-dessous précisée, le vendeur s'engage à réparer ou remplacer à ses frais dans ses ateliers, toute pièce de sa fourniture rendue défectueuse en raison d'un défaut dans les matières ou l'exécution.

En vue de satisfaire aux obligations découlant de cette garantie, le vendeur se réserve le droit de modifier certains dispositifs ou de remplacer certaines pièces défectueuses.

La durée de garantie est de un an. Dans certains cas explicitement prévus, elle peut être de deux ans. Elle prend effet le jour où la livraison, ou la mise en service, est réputée effectuée.

Une réparation, un remplacement ou les modifications effectués pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de la prolonger, sauf accord des parties.

L'exercice de la garantie est subordonné à une demande écrite émanant de l'acheteur, formulée pendant la période de garantie et au renvoi sauf cas particulier du matériel indiqué par le vendeur.

Le coût de démontage et de remontage rendus nécessaires par les conditions d'utilisation ou d'implantation du matériel, et concernant les éléments non compris dans la fourniture en cause, ainsi que le coût du transport du matériel, ou des pièces défectueuses et du retour du matériel ou des pièces réparées ou remplacées sont à la charge de l'acheteur.

Il est de convention expresse, que la garantie du vendeur est strictement limitée à sa fourniture et que le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation.

Cette garantie ne s'applique pas aux incidents tenant à des cas fortuits, ou de force majeure, ainsi qu'aux remplacements ou aux réparations qui résulteraient de l'usure normale du matériel, de détériorations ou d'accidents provenant de fautes ou de négligences dans le stockage, le transport, l'installation ou l'entretien du matériel.

En outre, la garantie cesse le jour où sans accord exprès du vendeur, l'acheteur ou un tiers effectue des modifications, le déplacement de son lieu d'origine ou des réparations sur le matériel objet de la garantie.

Le matériel dit consommable (pièces ou organes réputés à usure rapide, piles, batteries, lampes, rubans, bandes magnétiques, têtes de lecture, floppy disques, disques durs, écrans...) ne sont pas pris en compte en garantie. Les dépenses de toute nature, engagées par le client pendant la durée des réparations, ne feront pas l'objet d'indemnités ni ne seront supportées par le vendeur.

ETUDES : Les études, devis, schémas, plans et documents de toute nature, communiqués par AMPHITECH restent sa propriété tant matérielle qu'intellectuelle et sont de nature confidentielle.

Ils sont délivrés gratuitement s'ils sont suivis d'une commande mais peuvent faire l'objet d'une facturation dans le cas contraire. Leur validité est fixée à un mois sauf dispositions particulières.

LOGICIELS : AMPHITECH garantit à l'acheteur la jouissance paisible des logiciels équipant ses produits. L'acheteur s'interdit de procéder ou faire procéder par un tiers à des modifications de logiciels.

LOGICIELS SPECIFIQUES : Certains logiciels peuvent être développés à la demande de l'acheteur et seront dans ce cas sa propriété après complet règlement.

INSTALLATION : En cas d'installation éventuelle, l'acheteur s'engage à donner toute facilité d'accès au personnel AMPHITECH. Toute intervention effectuée en dehors des heures ouvrables, faite à la demande de l'acheteur sera facturée suivant une majoration due aux tarifications en heures supplémentaires.

L'acheteur s'engage à régler toutes les formalités nécessaires, autorisations de travaux, agréments aux fins de raccordements sur les différents réseaux (France Télécom, EDF, Routes...) et mettra à disposition les locaux Techniques destinés à recevoir l'installation conformément aux prescriptions de bon fonctionnement des divers équipements.

L'acheteur mettra à la disposition du personnel d'AMPHITECH un local salubre et fermant à clé.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION : En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Paris est le seul compétent pour juger en l'espèce.